**Zeitschrift:** Magazine / Musée national suisse

Herausgeber: Musée national suisse

**Band:** - (2021)

Heft: 1

**Rubrik:** Musée national Zurich

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



# Les droits de la Femme

Lorsque le concept de droits de l'Homme apparaît, avec la Révolution française de 1789, il n'inclut pas les femmes. Les Suissesses n'obtinrent d'ailleurs le droit de vote que 180 ans plus tard.

Paris, 26 août 1789: l'Assemblée nationale française adopte la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen. Imprégné de la philosophie des Lumières, le texte reconnaît pour la première fois le droit de chacun à la liberté, à la propriété, à la sûreté, et à la résistance à l'oppression. Bien que la déclaration revendique ces droits pour tous les

citoyens de la nation, elle ne s'applique qu'aux hommes libres, sans inclure les femmes, même si elles ont lutté pour ces mêmes droits aux côtés des premiers. Médecins et philosophes de l'époque justifient cette inégalité par les différences physiques et intellectuelles des deux sexes.







Emilie Kempin-Spyri, vers 1885.

Des pionnières se battent contre l'exclusion des femmes et organisent la résistance politique. En 1791, Olympe de Gouges (1748-1793) revendique la reconnaissance des droits de la citoyenne, au nom des mères, des filles et des sœurs de la Nation: « En conséquence, le sexe supérieur en beauté comme en courage, dans les souffrances maternelles, reconnaît et déclare, sous les auspices de l'Être suprême les droits suivants de la Femme et de la Citoyenne. »

En vain. En 1793, l'Assemblée nationale interdit les associations politiques de femmes. Sous la Terreur, Robespierre fait arrêter et guillotiner Olympe de Gouges le 3 novembre 1793.

En 1830 et 1848, de nouveaux troubles révolutionnaires agitent l'Europe. Des monarques sont déposés et les lois accordent plus de droits aux citoyens. Les femmes participent à la lutte, que ce soit sur les barricades ou armées de leur plume. Les premiers mouvements féministes voient le jour aux États-Unis et en Europe, mais les nouvelles constitutions continuent de les ignorer. Le détenteur de droits politiques est un sujet masculin et la Constitution fédérale suisse de 1848 n'en dispose pas autrement. Si elle reconnaît l'égalité en

droit de tous les hommes suisses chrétiens, elle nie tout droit politique aux femmes, ainsi que celui de servir dans l'armée. La justification est toute trouvée: seuls les individus qui servent dans l'armée méritent les pleins droits civiques. Vous avez dit discrimination?

La jeune Confédération suisse restreint l'autonomie juridique des femmes à tous les niveaux : en politique, au quotidien, dans la formation et dans le monde du travail. Elles n'existent qu'à travers leur relation à l'homme – mère, épouse, fille – et ne sont pas reconnues comme individus à part entière.

Les femmes s'organisent vaillamment. S'inspirant des mouvements observés à l'étranger, elles créent des associations de lutte, aux priorités différentes. L'une de ces pionnières est Emilie Kempin-Spyri (1853–1901). Première femme inscrite à la Faculté de droit de l'Université de Zurich, en 1883, elle obtient son doctorat en droit, mais le brevet d'avocat lui est refusé. Kempin-Spyri porte l'affaire devant le Tribunal fédéral en se prévalant de l'égalité hommes-femmes. Pour cela, elle s'appuie sur la Constitution fédérale de l'époque aux termes de laquelle «tous les Suisses sont égaux

devant la loi ». Pour Kempin-Spyri, le terme inclut tout naturellement les femmes, comme beaucoup d'autres articles de la Constitution d'ailleurs. Las, le Tribunal fédéral la déboute en qualifiant son interprétation « d'audacieuse »; il faudrait réviser la Constitution, la discrimination s'appuie sur le droit coutumier.

Même après le tournant du XX° siècle, la cause féminine n'avance guère. Le droit civil suisse uniformise la législation en 1907, inscrivant l'inégalité des sexes dans le droit pour plusieurs décennies. Les femmes sont lésées, surtout en matière de droit matrimonial et successoral, et l'homme reste le chef de famille.

C'est seulement au cours de la première moitié du XX° siècle que le suffrage féminin entrevoit une lumière au bout du chemin. À cette époque, bon nombre de pays européens reconnaissent le droit de vote des femmes et le mouvement féministe suisse fait de cette cause sa priorité. La première votation nationale sur le sujet se tient en 1959. Elle est rejetée par les deux tiers des électeurs, mais de premières avancées ont lieu au niveau cantonal. Les femmes obtiennent le droit de vote dans les cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève en 1959 et en 1960.

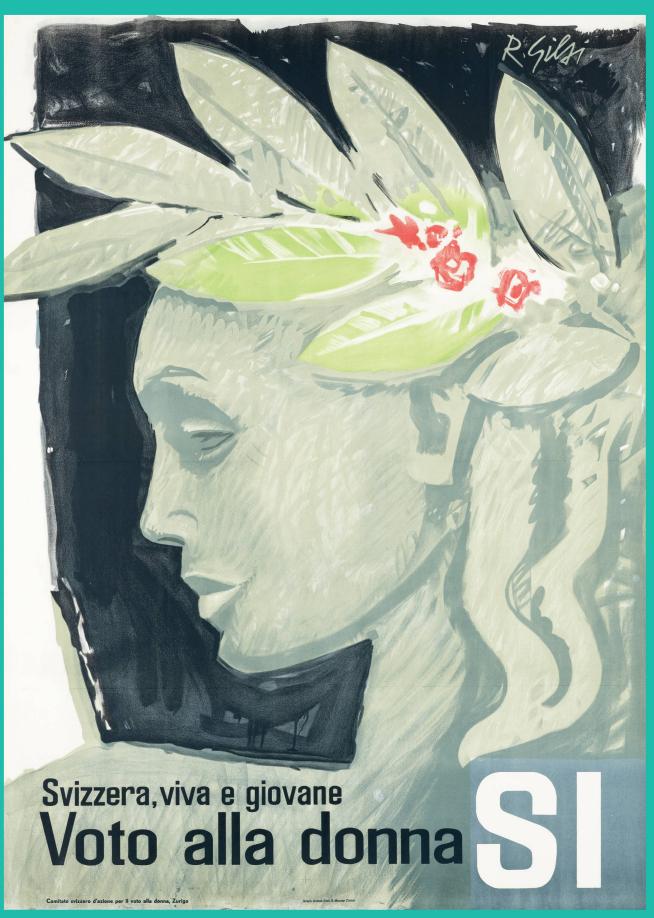
L'instauration du suffrage féminin au niveau fédéral ne semble être alors plus qu'une question de temps. Pourtant, à la fin des années 1960, le Conseil fédéral veut signer la Convention européenne des droits de l'homme sous réserve de la disposition sur le droit de vote des femmes. De violentes protestations éclatent. Le 1er mars 1969 a lieu la légendaire « Marche sur Berne », qui réunit 5000 femmes et hommes devant le Palais fédéral scandant «Mänscherächt für beidi Gschlächt!-Les mêmes droits pour les hommes et les femmes!» À 15 heures, Emilie Lieberherr s'avance au micro pour lancer à la foule – elle deviendra plus tard conseillère des dern als Fordernde - Nous ne quémandons pas le droit de vote, nous le revendiquons!». Elle réclame « des mesures immédiates pour que dans notre pays aussi les femmes puissent jouir de leurs droits fondérateur. Les associations féminines suisses font taire leurs différences et s'accordent sur le slogan: « Pas de droit de l'homme sans droit de vote des

La manifestation sert la cause des femmes et le suffrage féminin devient enfin une réalité en 1971.



Emilie Lieberherr a été élue au Conseil des États en 1978.

« Nous ne quémandons pas le droit de vote, nous le revendiquons! [...] pour que dans notre pays aussi les femmes puissent jouir de leurs droits fondamentaux.»





Affiche en faveur du suffrage féminin, 1959, Jürg Spahr

Dix ans plus tard, l'égalité en droit des hommes et des femmes est inscrite dans la Constitution. En 1996, la Suisse promulgue la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, qui interdit toute discrimination, de quelque nature que ce soit, dans les rapports de travail. Si la cause féminine a fortement progressé au  $XX^{\rm e}$  siècle, le combat continue. Les inégalités salariales, le harcèlement sexuel ou le partage inégal des tâches domestiques, de l'éducation et de la garde des enfants sont des revendications qui restent d'actualité.  $\mathcal{Q}$ 

### MUSÉE NATIONAL ZURICH Les droits de la Femme JUSQU'AU 18 JUIL 2021

À l'occasion du cinquantième anniversaire de la reconnaissance du droit de vote des femmes en Suisse, l'exposition rappelle la lutte qu'elles ont dû mener pour jouir de leurs droits fondamentaux et civiques, depuis la Révolution française jusqu'à notre époque.



a salle de séance du Conseil Fédéral est l'une des pièces les plus emblématiques de Suisse, car le sort du pays se joue entre ces quatre murs depuis plus de 150 ans. Le Musée national Zurich a reconstitué l'endroit, d'une grande valeur historique, pour l'une de ses expositions.

Aucune salle de Suisse ne peut se vanter d'avoir joué un tel rôle dans les destinées du pays. Cette pièce, c'est la salle de séance du Conseil fédéral, aussi appelée le « chalet fédéral ». Elle est utilisée depuis 1857 et a plusieurs fois été rénovée avec précaution. Elle est d'une immense valeur pour notre patrimoine historique et mérite d'être soigneusement préservée.

C'est là que se sont tenues les discussions sur les internés de l'armée Bourbaki en 1871, l'interdiction de l'absinthe en 1910 et la reprise des relations diplomatiques avec l'Union soviétique en 1946. On raconte que ses occupants fumaient tellement qu'ils ne pouvaient plus se voir. Peut-être n'était-ce pas toujours plus mal, qui sait. Mais revenons-en aux faits. Quelque 2500 dossiers sont examinés chaque année dans la salle de séance du Conseil fédéral. Beaucoup étant strictement confidentiels, les smartphones sont interdits et les

membres du Conseil priés de déposer leur téléphone avant d'entrer dans la pièce. Les « pères et mères de la nation » prennent des notes à la main, comme autrefois. Seul le vice-chancelier est autorisé à rédiger le procès-verbal de la réunion sur ordinateur portable. Celui-ci n'est cependant pas relié à Internet, pour des raisons de sécurité, il fait simplement office de machine à écrire.

#### Reconstitution de la salle de séance du Conseil fédéral

Dans le cadre de la nouvelle exposition du Musée national Zurich sur Les conseillères et conseillers fédéraux depuis 1848, la salle de séance du Conseil fédéral a été reconstituée aux deux tiers de sa grandeur par le collectif Künstlerkollektiv Krönlihalle. Ceux qui rêvent d'être élus à la tête du pays pourront toujours en essayer les sièges. Mais attention, car le mandat suprême a aussi son revers. L'Histoire l'a démontré d'une manière tragique lorsque le conseiller fédéral thurgovien, Fridolin Anderwert, s'est suicidé le 25 décembre 1880 à la suite d'une campagne de presse haineuse et infamante. Il est aussi arrivé que des membres du Conseil fédéral soient poussés à la démission ou ignominieusement désavoués ...

### MUSÉE NATIONAL ZURICH Les conseillères et conseillers fédéraux depuis 1848 JUSQU'AU 7 NOV 2021

La Suisse est gouvernée par le Conseil fédéral depuis 1848. Mais qui sont donc les personnes qui ont présidé aux destinées du pays? Des photos, des films, des documents et des vêtements permettent de mieux connaître les 119 personnalités qui ont formé le gouvernement suisse à un moment ou à un autre. Les visiteurs pourront même découvrir une reconstitution de la salle de séance du Conseil fédéral et des cadeaux offerts par des chefs d'État du monde entier.

12



# Suici Conseil

ridolin Anderwert s'est donné la mort le 25 décembre 1880, suite à un acharnement médiatique.

Le 25 décembre 1880, Fridolin Anderwert, originaire de Suisse orientale, met fin à ses jours dans le parc «Kleine Schanze» à Berne. Il est le seul conseiller fédéral à s'être jamais donné la mort. Qu'est-ce qui l'a mené à cette fin tragique?

Fridolin Anderwert vient d'une famille bien implantée dans le village thurgovien d'Emmishofen, près de Kreuzlingen. Il étudie l'histoire et la philosophie, puis le droit, avant d'ouvrir un cabinet d'avocat à Frauenfeld en 1851. En 1875, il est élu au Conseil fédéral. Avant cela, Fridolin Anderwert était déjà actif en politique depuis 1861, en tant que député au Grand Conseil thurgovien, président du Grand Conseil, conseiller national et conseiller d'État. En outre, il était membre des commissions de révision en 1872 et 1874 et a contribué à forger la nouvelle Constitution fédérale grâce à ses nombreuses propositions.

Durant son mandat, le conseiller fédéral Fridolin Anderwert se consacre avant tout au droit des obligations et au droit commercial («obligations», du latin *obligatio*, renvoie à la législation relative aux contrats). Par ailleurs, il doit se débattre avec des différends au sein de Zöhrde bringt Zi

son parti politique. Fridolin Anderwert répugne à se soumettre aveuglément au dictat de la fraction radicale (aujourd'hui PLR), c'est pourquoi il relègue souvent au second plan les intérêts du parti. Ceci est considéré par son parti comme une trahison et lui vaut parfois de violentes critiques. Par exemple, lorsqu'il rejette le recours d'un demandeur d'asile expulsé, il est traité de « Sozialistenfresser » (« dévoreur de socialistes »).

Le 10 décembre 1879, le vice-président Emil Welti est élu président de la Confédération et Fridolin Anderwert devient son vice-président. Conformément à l'usage parlementaire alors en vigueur, selon lequel le vice-président succède au président, Anderwert est élu président de la Confédération en décembre 1880. S'ensuit une campagne médiatique haineuse envers cet homme célibataire. Le journal Nebelspalter publie plusieurs il-

14

# de au fédéral



Le journal Nebelspalter a publié en 1880 des illustrations diffamatoires de Fridolin Anderwert.

lustrations diffamatoires. Des habitudes alimentaires du conseiller fédéral en surpoids aux rumeurs jamais avérées de fréquentation de maisons closes, tout fait l'objet d'articles de presse. L'Andelfinger Volksblatt et le journal bernois Tagwacht vont jusqu'à écrire le 25 décembre 1880: « Au nom de la vérité, il est de notre devoir d'affirmer que la fonction de président de la Confédération n'a jamais été occupée par un homme si moralement indigne qu'Anderwert. Son élection est une honte pour la Confédération tout entière. »

À ce moment-là, Anderwert est physiquement épuisé. Il se sent malade et éreinté, mais ignore la vive recommandation du médecin de cesser toute activité. Il souhaite tout d'abord achever le projet de loi sur le droit des obligations et le droit commercial. Il y consacre même quelques heures le 25 décembre 1880 en compagnie du conseiller fédéral Welti. Le soir même, Fridolin Anderwert doit rejoindre sa mère et sa sœur à Zurich pour les fêtes, puis faire une longue cure en Italie. Mais l'Histoire en décidera autrement. Anderwert

s'assied sur un banc dans le parc «Kleine Schanze» et met fin à ses jours avec une arme à feu. Nous ne savons toujours pas aujourd'hui ce qui l'a soudainement poussé au suicide.

L'annonce de sa mort horrifie la Suisse tout entière. Deux coupables potentiels sont vite désignés: certains accusent la presse et sa campagne de dénigrement démesurée d'être responsable du tragique événement, d'autres pointent davantage du doigt la santé chancelante du conseiller fédéral. Les raisons précises ayant amené le politicien thurgovien à cet acte dramatique n'ont jamais pu être entièrement élucidées. Seule la dernière phrase de la lettre d'adieux, aujourd'hui disparue, envoyée à sa mère et à sa sœur a été publiée: « Vous vouliez une victime, maintenant vous l'avez.»

MUSÉE NATIONAL ZURICH Les conseillères et conseillers fédéraux depuis 1848 JUSQU'AU 7NOV 2021



Gravure sur bois tirée de L'Utopie de Thomas More, 1516.

#### 17

# Utopies

Souvent les crises servent de creuset à idées destinées à rendre le monde meilleur. Le Musée national explore ce phénomène en le mettant en perspective avec la pandémie actuelle.

Un musée historique qui présente une exposition sur un thème qui fait l'actualité du moment? Ne serait-ce pas un peu utopique? Surtout lorsque ladite exposition intègre les derniers événements en date. Pourtant, c'est ce qui va se passer au Musée national Zurich à partir de 2021. Des sujets au cœur des préoccupations sociales actuelles seront présentés dans une perspective historique et, suivant un nouveau concept, l'exposition intégrera les derniers rebondissements pendant toute sa durée.

Les crises donnent souvent naissance à des idées pour rendre le monde meilleur. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, l'homme politique anglais Thomas More a décrit sa vision de la société idéale, sans peine de mort ni criantes inégalités sociales, dans un livre qu'il a intitulé *L'Utopie*. Rédigé dans une période marquée par les conflits, les épidémies et les tensions sociales, l'ouvrage a influencé la société européenne pendant plusieurs siècles.

Thomas More fut exécuté en 1535 pour avoir refusé d'approuver la décision d'Henri VIII de rompre avec l'Église catholique.

Lorsque l'économie mondiale a basculé dans la grande crise



Chômeur lors de la Grande Dépression, image pris par Dorothea Lange, vers 1935.

de 1929, le monde est allé mal. Les gens ont perdu leur travail, la pauvreté a augmenté. Un an plus tard, seulement, l'économiste britannique John Maynard Keynes a déclaré qu'en 2030, les gens ne devraient travailler que quinze heures par semaine. Si nous travaillons moins qu'il y a cent ans, nous sommes encore loin de la semaine de quinze heures. Mais avoir fait une telle déclaration à l'époque est pour le moins remarquable.

L'Histoire regorge d'utopies et de visions pour l'avenir. Nous traversons de nouveau une crise. La pandémie du coronavirus tient le monde en haleine depuis des mois et il est impossible de prédire quand tout cela se terminera. Que se passera-t-il ensuite? L'exposition du Musée national essaye de croiser les fils du temps: assistera-t-on à l'émergence d'un monde tout numérique? Sera-ce le retour des régions et de leurs atouts? Les frontières entre l'humanité et l'environnement seront-elles repoussées au profit de la nature? Ce ne sont là que quelques-uns des exemples de projection que présentera l'exposition.

### MUSÉE NATIONAL ZURICH Virus - Crise - Utopie JUSQU'AU 27 JUIN 2021

Les utopies ont le vent en poupe en période de crise. La nouvelle exposition du Musée national explore ce phénomène. La pandémie de coronavirus dévoile aux yeux du monde les limites de la normalité habituelle. L'exposition met en lumière les idées actuelles pour l'avenir, les inscrit dans un contexte historique et les place en perspective avec les événements actuels.